



5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

**Fédération
Française de
Badminton**



ATTENDUS DU JURY B.E.E.S 1^{er} DEGRE option BADMINTON

Rappel fiche RNCP

L'éducateur sportif premier degré badminton exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs

Il accueille et encadre tous publics dans les diverses disciplines badminton : simple hommes, simple dames, double hommes, double dames et double mixte.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation

Il initie et perfectionne tous publics dans les diverses disciplines badminton. Il conduit un projet d'activités, tous publics, intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au projet pédagogique de l'institution, aux caractéristiques et niveau du public accueilli. Il encadre les pratiquants lors d'une épreuve sportive ou compétition, en sécurité et dans le cadre de la réglementation.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation

Il développe et promeut le badminton au sein de sa structure, dans le milieu scolaire et pour le plus grand nombre.
Il participe à la gestion administrative de son activité d'animation.



9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex
Tél. 01 49 45 07 07
Fax 01 49 45 18 71
e-mail : ffba@ffba.org

Habilitée par arrêté
ministériel N°06034
du 16 mars 1979.
Affiliée au Comité
National Olympique
et Sportif Français.
Membre de l'International
Badminton Federation

www.ffba.org

Capacités ou compétences attestées :

- Manager une équipe en compétition.
- Conseiller le joueur lors de compétitions.
- Développer l'autonomie des joueurs dans les aspects réglementaires, gestion du matériel et stratégie de jeu.

- Maîtriser les spécificités des différentes disciplines du badminton (simple hommes, simples dames, double hommes, double dames, double mixte) et du matériel, dans le cadre de la réglementation.
- Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement au badminton, adaptées aux pratiquants et dans le respect du projet d'animation de la structure.
- Elaborer le plan d'entraînement d'un joueur.
- Animer un groupe de pratiquants en proposant des situations pédagogiques individuelles et collectives, situations éducatives, sportives - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités physiques, techniques et mentales.
- Faire acquérir de nouveaux comportements techniques.
- Alternier judicieusement les situations ouvertes (matches à thèmes, situations globales) et fermées (routines, multivolants).
- Maîtriser la pratique du badminton pour expliciter et démontrer les différentes techniques fondamentales de la discipline.

- Créer, organiser et coordonner des actions de promotion de la pratique du badminton (événements sportifs, compétitions, manifestations).
- Créer, comprendre et gérer la dynamique de son équipe.
- Coordonner une équipe pédagogique et un groupe de membres officiels lors d'une compétition.
- Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

ECRIT

Cette épreuve doit signaler aux membres du jury le niveau d'aisance qu'a le candidat pour s'exprimer à l'écrit. La clarté de ses propos, sa logique de construction et ses connaissances de l'activité doivent être rigoureux.

QUESTION 1

Nous attendons de cet écrit, une connaissance spécifique de l'activité. Cette question doit permettre au candidat d'exposer ses connaissances dans les domaines techniques, tactiques, physiques, voir mentaux.

QUESTION 2

Pour cet écrit, c'est autour d'une démarche pédagogique que nous évaluons les candidats. Sans nier la connaissance de l'activité qu'il doit posséder, il est nécessaire de définir à la fois, le cadre dans lequel il va faire évoluer les joueurs (définition du coup, du public, de la discipline, de l'objectif du cycle, des sous objectifs des séances) et d'en extraire quelques exercices afin d'en montrer la logique de progression).

C'est au travers d'un cas concret que le candidat pourra nous exposer cette démarche.

ORAL DE LEGISLATION (environnement socio-économique et juridique du Badminton et l'organisation fédérale du badminton)

Les membres du jury attendent du candidat, une connaissance du sport dans son environnement institutionnel général mais surtout celui du badminton, du niveau local au niveau national.

Il doit être capable de nous signaler les interrelations entre l'activité « badminton » qui existe dans le cadre juridique français actuel. Enfin, il serait nécessaire qu'il indique les liens qui unissent les différents partenaires institutionnels et privés.

Le candidat pourra utilement s'appuyer sur son expérience de terrain et sa connaissance du milieu associatif.

EN GENERAL

Cette épreuve doit permettre aux membres du jury d'évaluer le candidat en situation d'encadrement collectif et individuel. Il devra lors de l'entretien, justifier ses choix pédagogiques.

SEANCE COLLECTIVE

Le jury attend du candidat qu'il présente tout d'abord sa séance de façon synthétique (définition du sujet, objectif de la séance, sous objectifs avec les situations proposées).

Il est nécessaire aussi qu'il apporte du contenu « badminton » sans pour autant négliger sa part de créativité pour permettre aux joueurs de pouvoir progresser.

SEANCE INDIVIDUELLE

Il est nécessaire que le candidat lise attentivement la question à traiter. Il pourra avec intérêt, observer le joueur afin d'organiser au mieux sa séance.

A cette occasion, il pourra solliciter éventuellement un relanceur parmi les joueurs du groupe.

Le candidat devra mettre en évidence son habilité de distributeur et de relanceur lors de cette séance. De plus il va de soi que les principes de pertinence, de cohérence, et de progressivité devront répondre aux lacunes et aux insuffisances observées.

ENTRETIEN PEDAGOGIQUE

Le but de l'entretien est de permettre au candidat de préciser ses choix, de démontrer leur pertinence et d'envisager une progression.

Dans un premier temps, le jury attend du candidat une évaluation et une analyse « critique » de ses séances.

A l'issue de cette analyse, en réponse aux questions du jury, il devra expliquer ou préciser certaines parties de ses séances.

Pour conclure, le jury peut attendre du candidat l'énoncé de perspectives de travail.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer une performance par une attestation de classement ou une mise en situation compétitive.

DEMONSTRATION = HABILETE DE L'ENTRAÎNEUR

Conformément à l'épreuve prévue dans l'arrêté, est attendu du candidat, une performance technique.

Le candidat devra produire une frappe tendue, descendante, à partir d'un poste surélevé.

ORAL DE REGLEMENTATION

Cet oral doit attester :

- que le candidat connaît les règlements fédéraux de l'arbitrage et du juge arbitre.

- ainsi que les règlements techniques de la Fédération Française de Badminton.